



CEVINS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE

2025





LE CROISSANT DE LUNE

**Boulangerie-
Pâtisserie**

ALBERTVILLE
TOURS-EN-SAVOIE
CEVINS

04-79-32-40-75

SUPER U

**Les nouveaux commerçants
73540 La Bathie TEL 04 79 31 06 20**



SCIERIE DE SAVOIE

LAPIERRE ET MARTIN



SDS
Lapierro et Martin 172 rue du Bayet | 73730 ROGNAIX - FRANCE | tel. 04 79 38 20 67

DESTEFANI 1958 FRANCE

WWW.DESTEFANI1958.FR



DESTEFANI1958

AMEUBLEMENT - DÉCORATION - AGENCEMENT

ZI DE RUBELLIN 73730 CEVINS - Tél. +33 4 79 10 39 77

jbs group

PISCINES
WELLNESS
MAINTENANCE
INOX

SOLUTIONS TECHNIQUES POUR VOS
ESPACES COLLECTIFS PISCINES - WELLNESS

110 rue de Rubellin - 73730 CEVINS
contact@jbs-piscines.com

09.80.55.92.40

www.jbs-piscines.com



DURET

passionnés
d'électricité

DURET ELECTRICITE - 110 ZAC de RUBELLIN - 73730 CEVINS

Tél : 04.56.19.04.27 // www.duretelec.com

Atelier de Métallerie et
Maintenance Mécanique
Industrielle

Téléphone : 04 79 89 08 39
Port : 06 23 89 30 42
E-Mail : a3mi@orange.fr



A3MI

UGIMETAL

Deville-Duc Gérard

134 rue du Vernay
Z-A du Vernay
73730 CEVINS

www.deville-duc-metal-savoie.fr

Maroia TP UGINE

Spécialiste de vos travaux d'aménagement en montagne

Maroia TP
45 rue Andréas Cassin
73000 LUCIEN
04 79 27 12 13



www.maroia.fr



Terrassement de pistes de ski | Réfection collinaire | Réseaux enneigeurs | Travaux de pelle arçonnée

CEVINS

MOT DU MAIRE

Chères Cevinoises, chers Cevinois,

Depuis plusieurs années, notre pays, comme de nombreux autres, enchaîne les crises. Crise sanitaire, crise internationale avec la guerre en Ukraine ou au Proche-Orient, crise climatique avec des épisodes de plus en plus fréquents et violents comme ceux subis par Mayotte en décembre dernier. A ces crises, s'ajoutent celles propres à notre pays : le défi climatique, les grandes questions énergétiques, la crise économique naissante en 2024 ; crise des finances publiques avec un déficit qui fragilise notre modèle social et crise politique marquée par une incapacité d'une grande partie de la classe politique de co-construire dans l'intérêt du plus grand nombre.

Alors je veux exprimer d'abord mes meilleurs vœux pour la France. Que nous puissions reconstruire, tous ensemble, une France heureuse, apaisée, conquérante et ambitieuse. Je souhaite que ceux qui nous gouvernent, cessent, sur de nombreux sujets, de tenir des positions radicalisées au détriment de l'intérêt collectif. Je souhaite que ceux qui entreprennent puissent le faire avec enthousiasme et reconnaissance. Je souhaite que ceux qui innovent puissent le faire en étant soutenus plutôt que freinés.

Je veux souhaiter aussi la bienvenue aux nouveaux arrivants installés sur notre commune et les encourage à découvrir notre beau village et ses alentours. Nous n'oublions pas nos concitoyens qui ont traversé des moments douloureux, des situations difficiles, la maladie ou la perte d'un proche et nous pensons très fort à eux.

Je suis heureux, avec l'ensemble du conseil municipal, comme chaque année, de vous présenter votre bulletin municipal, c'est l'occasion de revenir sur quelques événements qui ont marqué notre commune cette année. Cette rétrospective articles / photos nous remémorera notamment une année riche de programmations associatives marquant ainsi le dynamisme de notre commune.

Ces vœux, je les exprime également à la vie associative cevinoise et à l'ensemble des bénévoles qui la font vivre tout au long de l'année et qui contribuent à la vitalité de notre commune. Ils sont essentiels à la préservation du lien social sur notre territoire.

Par ailleurs, grâce à l'implication des agents municipaux et de notre équipe municipale, et en complément des travaux structurants, ce qui se voit moins, nous poursuivons notamment pour 2025 le dossier du projet d'aménagement du secteur du Gardet.

Je termine comme chaque année en remerciant tous les Adjoints et Conseillers pour leur participation généreuse dans tous ces dossiers préparant l'avenir de notre Commune, les agents communaux pour leur implication, les membres du CCAS, le corps enseignant, les acteurs économiques et nos agriculteurs éleveurs de Cevins.

Je souhaite donc à tous les Cevinoises et Cevinois une bonne année 2025 signe de bonne santé, d'épanouissement personnel comme professionnel et de bonheur familial. Si la période peut être anxiogène pour beaucoup, ayons confiance, soyons mobilisés, soyons tolérants, soyons constructifs.

Belle et heureuse année 2025 à tous.



Philippe Branche

Maire de Cevins



Bulletin municipal annuel
édité par la Mairie #2025

CEVINS

MAIRIE DE CEVINS

166, rue du 10 août 1944
73730 CEVINS

HEURES D'OUVERTURES
AU PUBLIC :

Lundi, mercredi et vendredi
de 8h à 12h

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h

Tél. 04 79 38 20 28

mairie.de.cevins@wanadoo.fr

www.cevins.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Philippe BRANCHE

RÉDACTION : Marie Christine DORIDANT

CRÉATION ET MISE EN PAGE,
IMPRESSION :
Imprim' B - Albertville

FINANCES COMMUNALES DE L'ANNÉE 2024

PRINCIPALES DÉPENSES

> BÂTIMENTS COMMUNAUX : 70 000 €

Électricité et éclairage public : 42 000 €
 Chauffage : 11 000 €
 Entretien : 17 000 €

> ROUTES : 60 000 €

Travaux de voirie : 41 700 €
(marquage au sol, balayage, gravillonnage, reprise enrobée, rebouchage nids de poule, fauchage...)

Travaux au lieu-dit Les cours : 16 400 €`

Travaux de réseaux d'assainissement et d'électricité

Matériel de voirie : 1 900 €

(numéros de voirie, miroirs extérieurs, sel de déneigement, décorations de Noël, ampoules éclairage public, ...)

> FORÊTS : 5 400 €

Répulsifs, études préalables aux coupes et contributions annuelles aux missions de l'ONF. Aucune coupe d'arbre n'a été réalisée en 2024.

> DIVERS : 39 700 €

Assurances, frais postaux et de télécommunication, fêtes et cérémonies, cotisations et taxes diverses, prestations de service, ...

> CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS : 290 000 €

Cotisations patronales diverses et salaires des agents communaux de la mairie ainsi que de l'école/cantine.

> LOCATIONS : 34 000 €

Matériel informatique mairie et école, panneau d'information, tondeuse, nacelles, illuminations de Noël *(rachat des décorations effectué courant 2024).*

> AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 46 000 €

Indemnités des élus, allocations vétéranes, subventions aux associations communales, ...

> SERVICE TECHNIQUE : 21 000 €

Entretien et réparation des véhicules et engins communaux, frais de carburant, achat d'outils, de matériel et de produits divers utiles à l'entretien de la commune.

> ÉCOLE : 42 600 €

Repas cantine : 17 500 €

Rénovation école : 10 200 €

Peinture couloir maternelle et plafond

Transports en bus : 7 000 €

(sorties neige, piscine, cinéma, théâtre)

Fournitures scolaires

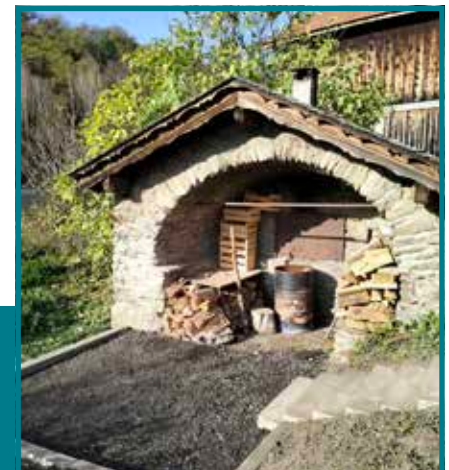
et périscolaires : 4 000 €

Subvention coopérative scolaire : 2 500 €

Matériel divers : 1 400 €

> CHARGES FINANCIÈRES : 38 000 €

(emprunts et intérêts)



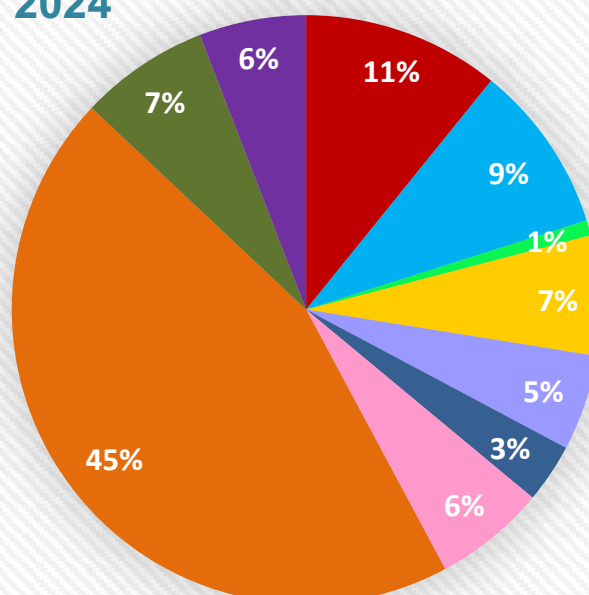
Le four à pain

Les agents techniques ont restructuré l'accès au four à pain

ZOOM SUR CERTAINS INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2024

- Travaux sur diverses pistes de montagne suite aux intempéries : 36 700 €
- Travaux de reconstruction de murs du vignoble : 12 970 €
- Achat d'un logiciel de gestion des services de cantine et de périscolaire : 2 640 €
- Achat d'un nouveau logiciel de comptabilité : 2 070 €
- Amélioration de la bibliothèque municipale : 530 € (achat de livres et de mobilier)
- Participation à la stérilisation des chats errants : 200 €.

Dépenses 2024



- Bâtiments
- Routes
- Forêts
- Ecole
- Locations
- Service technique
- Divers
- Charges de personnel
- Autres charges courantes
- Charges financières

FINANCES COMMUNALES DE L'ANNÉE 2024

PRINCIPALES RECETTES

> ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : 340 000 €

Reversement des recettes de fiscalité professionnelle perçues par la communauté d'agglomération Arlysère sur le territoire communal.

> SUBVENTIONS : 124 640 €

12 000 € de la Région pour le développement du vignoble réalisé en 2022 et 2023 (réfection toits des sartots, tables en mélèze, box à fumier, ...)

2 640 € du Département pour les travaux réalisés en 2023 sur la piste du Charvet suite à une coulée de lave torrentielle.

110 000 € de la part du SDES et de l'Etat pour la rénovation énergétique de l'ancienne Fruitière opérée en 2023.

> LOYERS : 88 250 €

Entreprises : 42 750 €
(TDF, SUMATEL, La Poste, vignoble, ...)

Appartements communaux, boulangerie, montagnes, ... : 45 500 €

> CANTINE ET PÉRISCOLAIRE : 30 000 €

> VENTES : 77 300 €

Terrain : 47 100 €
Bois : 30 200 € (coupes de 2023)

> FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION (FDTADE) : 38 200 €

Dotation de l'Etat mise en place depuis la suppression de la taxe professionnelle.

> FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR) : 27 250 €

Reversement de l'Etat également institué suite à la réforme de la taxe professionnelle.

> ALLOCATIONS COMPENSATRICES : 15 000 €

Versées par l'Etat en compensation de certains allègements et exonérations de taxes foncières sur les propriétés bâties.

> TAXE SUR LES PYLÔNES ÉLECTRIQUES : 6 000 €

> TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ : 5 530 €

(SDES)

> FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA) : 16 000 €

Principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

> DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE (DSR) : 26 000 €

(Etat)

> IMPÔTS DIRECTS LOCAUX : 25 500 €

En 2023, le conseil municipal a voté une majoration de 30% sur la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour une application à compter de 2024. Seulement 13% des logements cevinois sont soumis à cette taxe, ce qui rapporte une recette de 629 € en 2024.

> CONCESSIONS CIMETIÈRE : 1 650 €



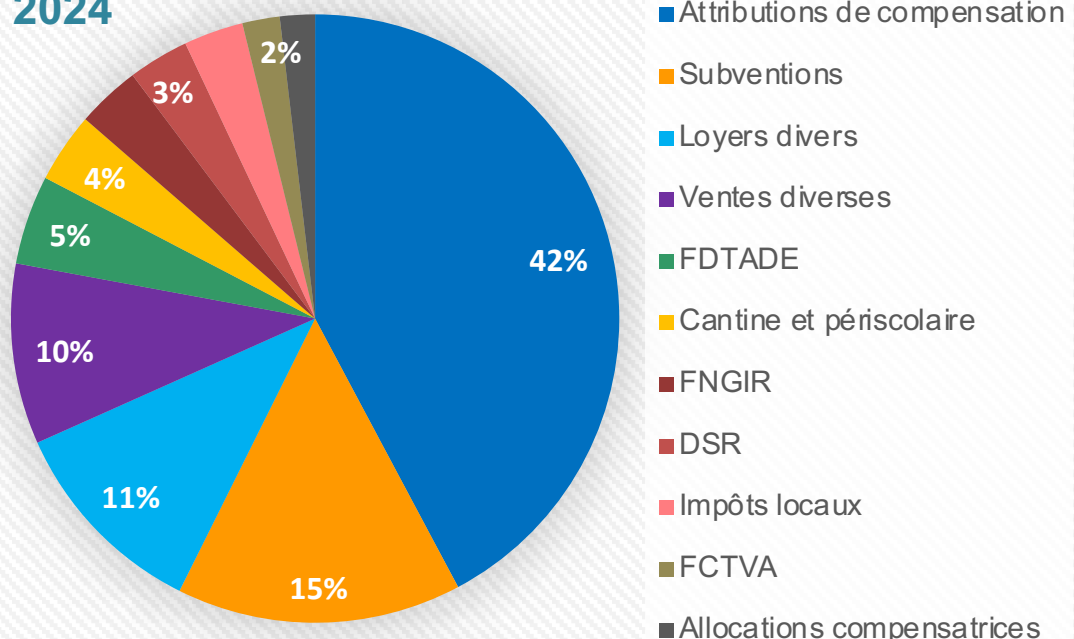
ZOOM SUR L'ENTRETIEN DES BERGES AU LOTISSEMENT CLAUDIUS POUX

Organisé et financé par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

L'entreprise GEECO est intervenue en décembre 2024 pour réparer deux secteurs érodés et optimiser les plantations d'arbustes sur le haut du talus côté cours d'eau.

Cette réparation faite avec des techniques végétales est le premier exemple de ce type en Tarentaise.

Recettes 2024



URBANISME

LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME PERMET DE VERIFIER LA CONFORMITE DES TRAVAUX PAR RAPPORT AUX REGLES D'URBANISME.

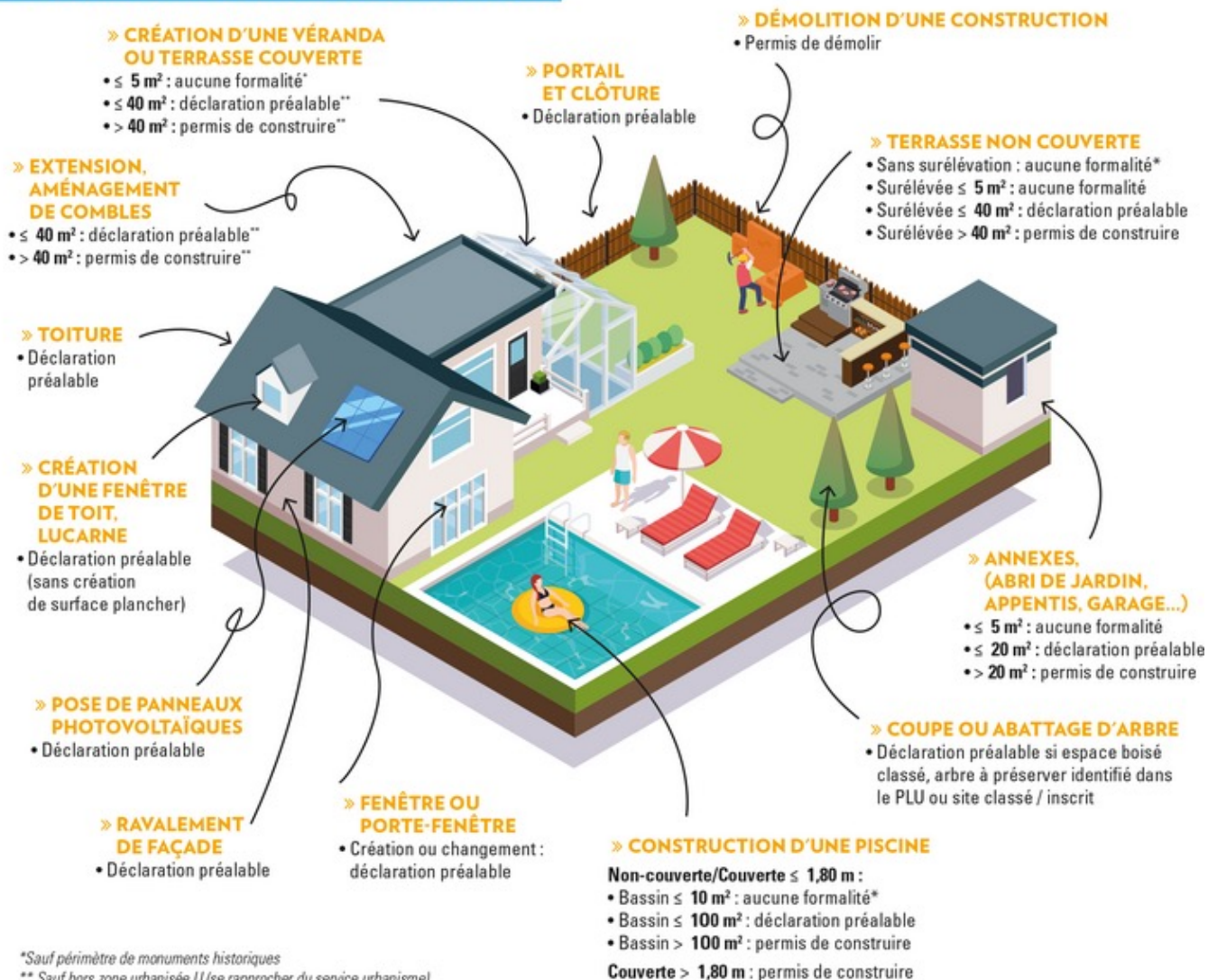
Selon l'importance des travaux, il faut déposer un **permis** (permis de construire, d'aménager, de démolir) ou une déclaration **préalable**.

Doivent être déclarés en mairie tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre propriété ainsi que le changement de destination d'un local.

Les travaux qui modifient l'aspect concernent tout ce qui est visible depuis l'extérieur, même si on ne le voit pas de la rue. Cela ne se limite pas à l'habitation principale : il faut également demander une autorisation pour un abri de jardin par exemple.

Au vu des délais de traitement des demandes, et à fortiori lorsque le bien concerné se trouve dans le périmètre de l'église de Cevins, nous vous conseillons de déposer votre demande au moins 3 mois avant les travaux envisagés.

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

PROGRAMME IMMOBILIER



PROGRAMME IMMOBILIER

À CEVINS CŒUR DE VILLAGE

LA COMMUNE DE CEVINS VOUS PROPOSE :

PLUSIEURS TYPOLOGIES DE LOGEMENTS :



Terrains à bâtir pour logements individuels



Logements en petits collectifs ou intermédiaires (du T2 au T4)

A PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE TOUTES COMMODITÉS :

Mairie
Ecole
Commerces
N90 en direction des stations



Vous êtes intéressés?
Contactez la mairie via notre formulaire:



Projet d'aménagement des lots définis. Habitats à titre d'illustration - photo non contractuelle.

VIE ASSOCIATIVE ET RESSOURCES HUMAINES

ÉCOLE - CULTURE - JEUNESSE ET SPORT

LA SOIRÉE D'AUTOMNE

Comme les années précédentes, nous avons organisé "la Soirée d'automne"

le 12 octobre à la salle des fêtes.

Nous avons servi 157 repas : au menu une soupe bûcheronne préparée au chaudron avec saucisses, et tarte aux pommes. Un bon moment qui n'aurait pu avoir lieu sans le concours de nombreux bénévoles.

Les bénévoles à la préparation de la soupe :

Nelly CHAPEL, Marie-Christine DORIDANT, Nicole DUNAND, Bibiche FALCOZ-RIGOTTI, Agnès NAULIN, Marie-Françoise BRANCHE, Régine VIBERT, Sylvie VIARD-CRETAT et son fils Rémi, Sébastien PIVIER et Denis BIBOLLET-RUCHE.



Le feu d'artifice, installé et tiré également grâce aux bénévoles, a clôturé cette soirée festive.

Bernard PIVIER a construit une cabane de tir, afin d'être à l'abri pour « allumer le feu ».

Les bénévoles à la préparation du feu :

Gérard DUNAND, Jean-Pierre PIVIER, Claude BAUDERLIQUE, Bernard PIVIER et Enzo.

Aux commandes du pas de tir :

Bernard PIVIER sous le commandement de Sylvie VIARD-CRETAT.

4 heures de travail par personne ont été nécessaires.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



BIBLIOTHÈQUE



La Bibliothèque Municipale de Cevins est un lieu ouvert à tous.

L'équipe des bénévoles vous accueille tous les mercredis et vendredis de 16 à 18 h (hors vacances scolaires), que vous soyez résident ou de passage.

Un espace situé sous la Mairie est à votre disposition, et chacun peut accéder librement et gratuitement (inscription et prêt) à des livres adaptés à son âge et ses préférences (roman, policier, terroir, gros caractères, BD, mangas, ados, enfants, petits...)

Venez découvrir ou redécouvrir cet espace que nous voulons accueillant et dédié à l'échange et à l'enrichissement personnel. L'offre est renouvelée tous les mois en partenariat avec Savoie Biblio.

L'équipe des bénévoles vous souhaite
une bonne année de lecture en 2025.

Bibiche, Régine, Marie Françoise et Isabelle



Pour les informations et suggestions :

 **bibliothèque de Cevins**

 **bibliothequedecevins@outlook.com**

Pour accéder à des ressources numériques gratuites (livres, presse, musique, films, cours de langues...) pour adultes et enfants :

 **www.biblio7374.fr**

COMMISSION FORÊTS ET MONTAGNE

L'année 2024 est finie et il est l'heure de faire un petit bilan annuel.

LES TORRENTS

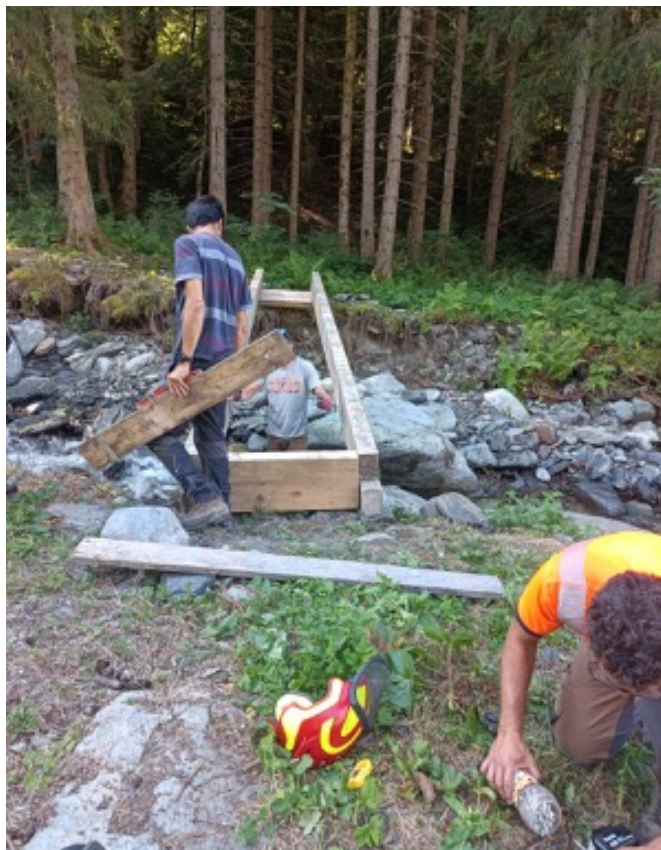
- L'année avait très mal commencé avec les intempéries de novembre 2023.

La menace et la crainte de débordements de l'Isère nous avaient fortement inquiétés et nous avons alerté les habitants du Lotissement Claudius Poux.

Pour mémoire, tous les torrents de la commune se manifestaient également en emmenant les pistes forestières. Ainsi, la Gruvaz a emmené la piste du Charvet ; le Merderet a fermé la route de Bénétant avec un monticule de gravas, de mémoire d'ancien, jamais vu sur ce torrent. Le tout suivi par le Grand Nant qui imitait son voisin mais sans dégât sur la route.

Les torrents du Priolet, du Dard et des Chappes ont emmené avec eux la piste.

À Bénétant, la passerelle en bois n'a pas résisté non plus et a été emportée quelques mètres plus bas. Heureusement, sans trop de casse. Elle a été démontée par les habitants de Bénétant et remontée dans l'été par la communauté d'agglomération Arlysère.



Il fallait penser aux agriculteurs et pouvoir rouvrir les pistes au plus tôt.

Du sinistre à l'acceptation des dossiers de demandes d'aide de l'État et du Département, 3 à 4 mois se sont écoulés. Les travaux ont été très bien menés par l'entreprise BMG.



Nous avons survolé chaque cours d'eau avec un drone afin d'en voir l'état et d'avoir une mémoire des « conditions normales » des torrents en cas de nouveaux dégâts.

La facture s'est tout de même élevée à 27 060 € TTC. Début mai, nous avons découvert l'état de la piste de Grande Maison. La difficulté supplémentaire résidait dans le fait qu'elle soit cogérée avec les communes voisines. Cette réparation a été réalisée par l'entreprise ALPES TP et a coûté 9 600 € TTC. De ce fait, l'entretien de la route de Bénétant n'a pas pu être réalisé comme prévu ; le budget étant épuisé, voire dépassé.

LES SENTIERS

- C'est avec une certaine satisfaction que nous avons travaillé sur deux autres sentiers.

En effet, nous avons reçu un renfort de bénévoles, ce qui n'est pas négligeable. Avec de la réflexion et un peu de volonté, nous avons pu améliorer le départ du sentier du Planet. Un tuyau de 400 mm de diamètre et d'un mètre de long récupéré dans la Gruvaz a permis de créer un passage dans la cunette, avec le remblai provenant du ruisseau du Merderet. Une visite et un entretien des deux sentiers entre le Villard et le Planet ont été opérés.



Ensuite, le groupe s'est focalisé sur le chemin du Gnouble jusqu'à la ville. Une demi-journée a été nécessaire. Nous avons en projet pour l'an prochain de reconstituer le chemin de la Motte. Nous réfléchissons pour établir une signalétique communale.

LES FORÊTS

- Aucune coupe communale n'a pu être effectuée sur l'année 2024. Les parcelles 35, 36 et 37 (coupe à câble) situées au Charvet doivent faire l'objet d'une étude précise. Toutefois, celle-ci doit aussi être réalisée en concertation avec les agriculteurs. En effet, l'installation du câble nécessite la fermeture de la seule piste routière pendant une durée indéterminée. Il faudrait également aménager une place de retournement mais aussi une zone de stockage. D'autres coupes sont en préparation ; elles ont été martelées mais l'état des pistes freine les grumiers qui commencent à hésiter.

L'effondrement de la passerelle du chemin des Gorges a été signalé aux « Domaines ». L'ONF étudie le dossier et un aménagement pourra être envisagé. La réfection de la passerelle à l'identique nous semble la meilleure solution et la plus sécurisante.

Un entretien a été également réalisé à Notre Dame des Neiges. Débroussaillage, ébranchage, abattage, etc. ; encore beaucoup de travail à réaliser pour que notre chapelle soit visible et remarquée.



Je voulais par cette occasion remercier les personnes qui s'investissent pour le bien-être de tous.

La commune aussi participe à travers ses élus et en matériel. Cette année 2024, la commune a acheté une débroussailleuse et une tronçonneuse qui seront uniquement dédiées à ces activités. Que tous soient remerciés.

Je renouvelle également l'appel à toutes personnes désireuses de nous rejoindre. Je pensais également aux amateurs de moto trial qui entretiennent les chemins à leur manière ... Chaque intervention se termine par un casse-croûte sur le pouce dans une ambiance conviviale.

Les membres de la commission Forêt et Montagne,
Philippe BRANCHE, Bernard PIVIER, Bernadette AMIEZ,
Claude BAUDERLIQUE, Samuel DELTOUR
et Emmanuel DI LUZIO,

**vous présentent leurs meilleurs vœux
de santé et de bonheur pour 2025.**

COMMISSION ACTION SOCIALE

(anciennement CCAS)



Le 10 février 2024 s'est tenu le traditionnel repas des aînés (à partir de 65 ans) comme chaque année, apprécié par l'ensemble des convives.

L'orchestre de Hubert LEDENT et Lionel BELLUAR a aussi permis aux amateurs de danse de se lancer sur la piste.



Le 14 décembre 2024, les anciens de la commune (à partir de 75 ans) ont reçu le colis de Noël comme à l'ordinaire ; ce petit moment de rencontre est très apprécié de toutes et tous.

Dans le même temps, nos résidents(es) en maison de retraite ont aussi eu leur petit présent.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE :

MEMBRES NOMMÉS

Nicole DUNAND
Agnès NAULIN
Chantal DUNAND
Renée RUFFIER

MEMBRES ÉLUS

Philippe BRANCHE
Bernadette AMIEZ
Sébastien PIVIER
Ginette RIGOTTI
Anaïs CURTILLAT
Régine VIBERT

Merci à tous les bénévoles qui nous accompagnent.

« Très bonne année 2025 à toutes et tous !! »

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Une agence postale intercommunale, cest :

• Un accueil du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h ;

- L'achat de timbres, d'emballages, de prêts à poster, de chronoposts, de lettres recommandées mobiles, etc. ;
- Le retrait ou le versement d'espèces sur un compte bancaire ;
- La remise de chèques ;

- Le retrait de lettres et/ou colis avisés, muni d'une pièce d'identité ;
- Les conseils de votre guichetière Corinne qui sera heureuse de vous aider ;
- Un sourire, des bonjours, des petits riens.

LA POSTE

...ET LA CONFIANCE GRANDIT



582 rue de la Roche. 73730 CEVINS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CIAS)

Le centre intercommunal d'actions sociales Arlysère propose deux services de loisirs à destination des enfants et des jeunes du territoire Arlysère.

L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS :

L'ACM ou « centre de loisirs » accueille les enfants de 3 à 11 ans dans les locaux de l'école de Tours en Savoie.

Il est ouvert tous les mercredis et durant les vacances scolaires (fermeture annuelle la semaine de Noël et jours fériés), du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Depuis les vacances de la Toussaint 2023, l'accueil de loisirs reçoit les enfants en journée complète, cela permet à l'équipe de mettre en place des animations plus longues autant en intérieur qu'en extérieur.

L'équipe d'animation organise et propose des activités pour le plaisir des enfants, dans le cadre du projet pédagogique mis en place par l'équipe.

LES GRANDS OBJECTIFS :

- GARANTIR LA SÉCURITÉ physique, morale et affective de l'enfant
- RESPECTER LES RYTHMES DE VIE de l'enfant
- FACILITER LA SOCIALISATION de l'enfant, le vivre ensemble
- DÉVELOPPER L'AUTONOMIE de l'enfant
- DÉVELOPPER LES CAPACITÉS physiques et intellectuelles

LE SECTEUR JEUNESSE :

À destination des collégiens et lycéens, les activités jeunesse sont organisées de la manière suivante :

- hors période de vacances scolaires, principalement le vendredi soir et le samedi ;
- lors des pauses méridiennes, avec des rencontres dans les collèges St Paul et Pierre Grange ;
- lors des vacances scolaires, du lundi au vendredi, en activités journée ou soirées.

Des sorties et interventions sont mises en place tout au long de l'année selon l'âge des enfants, afin de compléter l'offre d'activités variées proposée par l'équipe d'animation

LE CENTRE DE LOISIRS, CE SONT DES ANIMATIONS ET GRANDS JEUX AVEC L'ÉQUIPE D'ANIMATION MAIS AUSSI DES SORTIES :



• découverte de petits coins de paradis (réserve naturelle de Doussard)



• initiation au biathlon (Orient Xpérience)



• balade à Farette avec le BAAM (bureau des guides des activités en montagne d'Albertville)



• balades avec les animaux insolites (Les alpagas du Beaufortain)



• journées déguisées

Le CIAS fonctionne avec un système d'inscription via le logiciel 3D Ouest.

Les familles peuvent faire un dossier d'inscription valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Les dossiers papier sont à déposer ou envoyer au guichet unique «Petite enfance, enfance, jeunesse» de la maison de la petite enfance :

Service enfance
Maison de la petite enfance
Simone Veil.

805 rue commandant Dubois
73200 Albertville

Renseignements :

04.79.32.12.27

Arlysère.fr
(rubrique CIAS Basse Tarentaise)

enfance@arlysere.fr

LES SAPEURS-POMPIERS DE BASSE TARENTOISE

Notre caserne est composée de femmes et d'hommes de tous âges, de 18 à 65 ans, partageant la même passion : aider les autres et protéger la population.

Les sapeurs-pompiers de Basse Tarentaise forment une équipe dynamique d'une vingtaine de volontaires, défendant les six communes de Rognaix, Cevins, Saint-Paul, La Bâthie, Esserts-Blay et Tours-en-Savoie. Grâce à notre proximité avec la caserne d'Albertville, nous sommes aussi souvent appelés en renfort pour des interventions sur leur secteur.

Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions, et vous pouvez également vous adresser à la caserne d'Albertville, ouverte tous les jours.



ADC EVE Pierryck
Adjoint chef de centre
CIS Basse Tarentaise
06 14 95 82 74

*Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de renforcer nos effectifs pour continuer notre mission de secours.
Si vous avez du temps à nous consacrer, n'hésitez plus, rejoignez-nous !*



AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS CEVINS ET ROGNAIX

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers réunit une vingtaine de personnes (anciens, veuves) sur les deux communes.

Une pensée pour nos amicalistes qui nous ont quittés cette année.

Le président de l'amicale, Sébastien PIVIER



Tous se joignent à moi, en vous présentant nos Meilleurs Vœux pour l'année 2025.

ÉCOLE DE CEVINS

BIENVENUE DANS NOTRE ÉCOLE DE CEVINS !



Elle est très grande, il y a trois classes : les maternelles en bas et les élémentaires tout en haut. Nous avons aussi une salle de motricité pour faire du sport et des jeux collectifs, et une grande cour de récréation pour nous amuser. Il y a même des vélos et des trottinettes pour les maternelles.

Cette année, il y a 58 élèves :

- 22 en maternelle avec Maîtresse Alyciane puis Maîtresse Eline. Il y a aussi Nadine, notre ATSEM, qui nous aide beaucoup.
- 17 CP-CE1-CE2 avec Maîtresse Florence
- 19 CM1-CM2 avec Maître Clément, qui est aussi notre directeur.

On aime bien venir à l'école.

On travaille et on apprend plein de choses.

Par exemple, en maternelle, on apprend à écrire, à compter, on aime bien les maths, on peut prendre un livre ou faire des puzzles. On a aussi du temps pour jouer ou faire des dessins. On adore peindre ! On a fait plein de belles œuvres d'art qui s'inspirent de l'Ensemble multicolore de Kandinsky, les quadrillages de Mondrian ou la pluie de couleurs de Marc Allante.

On apprend aussi à ranger et à respecter des règles pour être bien tous ensemble comme écouter le maître ou la maîtresse, ne pas crier et ne pas faire mal aux autres.

Notre école est super chouette !

On est content de retrouver nos copains, nos copines, nos maître et maîtresses !



Bonjour à toutes et à tous,

Cette année, nous vous présentons l'une des actions de notre école.

Le jeudi 7 novembre 2024, toute l'école a participé à la journée du « **Non au harcèlement** ».

Nous nous sommes tous habillés avec du vert, la couleur de l'espoir et nous avons formé dans la cour un grand « NON » pour dire « Non au harcèlement ».

Puis nous nous sommes questionnés sur ce qu'est le harcèlement. Le harcèlement peut venir sans qu'on s'en doute et tout le monde peut être touché. Alors, nous avons réfléchi à la manière de le repérer et à la manière de s'en protéger. Nous avons aussi compris que bien vivre ensemble est très important pour combattre le harcèlement.

Les maternelles ont cherché des mots gentils comme « **Tu es belle. Tu veux jouer avec moi ? Je t'aime beaucoup ...** » et les élèves de primaire ont écrit des slogans qui ont été accrochés sur les vitres de l'école.

Se respecter les uns les autres est essentiel ! Je ne fais pas aux autres ce que je ne voudrais pas qu'on me fasse !

Notre différence fait notre charme ! Les gros mots, ça fait mal ! Les mots sont puissants ! Un jeu ne doit pas faire mal !

Le vrai pouvoir est en toi ! Demander de l'aide c'est être fort ! Chaque problème a une solution ! Parler est essentiel !

J'ose dire non ! Stop au silence ! Si je suis témoin, j'agis ! Non à l'exclusion ! Ton silence te rend complice !

Réfléchis avant d'agir ! Ne pas aider c'est blesser et harceler peut tuer ! Le harcèlement c'est méchant, soutenir c'est

l'avenir ! La violence ne résout rien !

Très bonne année 2025 !!

Les CP/ CE1/CE2





OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »

Classe de CM1 - CM2



QUAND ET OÙ ?

Vendredi 27 septembre 2024.

Toutes les classes ne sont pas allées au même endroit : ainsi, nous avons pu aller dans différents quartiers.

QUEL CONSTAT ?

Il y avait beaucoup de ferraille *(Wilson)*.

Nous avons trouvé plein de mégots *(Zoé)*.

On a ramassé énormément de plastique. *(Antonin)*

Nous avons aussi ramassé beaucoup de bouteilles en verre. *(Jade)*

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'opération « Nettoyons la nature », c'est ramasser les déchets qu'on trouve par terre. Pour cela, il faut des gants pour ne pas se blesser et se salir, ainsi que des chasubles et bien sûr... des sacs poubelle !

QUI A PARTICIPÉ ?

De la maternelle au CM2, tous les élèves de l'école ont participé à cet événement. Des villageois ont gentiment accepté de nous aider pour faire le ménage dans Cevins !

AU TOTAL, ON A RAMASSÉ 115 KG DE DÉCHETS !

L'opération « Nettoyons la nature » n'a lieu qu'une fois par an au mois de septembre. Mais on peut ramasser les déchets quand on se promène, tout au long de l'année. *Nous vous conseillons de mettre des gants pour votre protection.*

Rendez-vous l'année prochaine pour nettoyer Cevins !

Garderie scolaire



Décorations de Noël réalisées par les enfants

CLUB DES AÎNÉS DU NANT BAYET

**LE NANT BAYET EST LE CLUB DES 3 COMMUNES :
ROGNAIX • ST PAUL SUR ISÈRE • CEVINS.**

Il a été créé en 2008 et compte 74 adhérents. Le club a pour but de rassembler le plus grand nombre de personnes dans un esprit de partage et d'amitié avec une large volonté d'ouverture aux autres pour rompre l'isolement.

Plusieurs personnes nous disent attendre avec impatience le jeudi pour venir jouer aux cartes et aux jeux de société.

Le club participe à l'animation de la commune. De nombreuses activités se sont déroulées tout au long de l'année :

- 3 concours de belote suivis d'un souper
- 2 repas servis à la salle polyvalente de Cevins

Le 23 mai 2024, une quarantaine de personnes sont allées en covoiturage pour un déjeuner à l'hôtel Radiana à la Léchère. Ce repas au restaurant a été très apprécié.

Nous avons aussi organisé un loto qui s'est déroulé dans une joyeuse ambiance.



**Nous serions heureux
que de nouvelles personnes
rejoignent notre club.**



Le club Forme propose chaque lundi des randonnées à la journée.

Notre guide Clovis nous fait découvrir de magnifiques paysages dans différents massifs.

Des balades plus faciles ont un beau succès les mardis après-midi grâce à Monique.

La fin de l'année approche avec notre repas de Noël le 13 décembre à la salle de Cevins.

Je termine en remerciant les municipalités, tous les membres du conseil d'administration ainsi que tous ceux qui participent activement à la réussite de nos manifestations.

**Suzanne MUGNIER présidente
du Club des Aînés du Nant Bayet.**

**N'hésitez pas à venir nous voir les jeudis après-midi aux salles polyvalentes
de Rognaix ou St Paul sur Isère,
ou de nous contacter, vous serez les bienvenus.**

06.12.25.27.59

UNION FRANÇAISE DES ANCIENS COMBATTANTS

U.F.A.C

Samedi 11 novembre 2024, la section La Bâthie / Cevins de l'U.F.A.C. a honoré le souvenir de tous les morts pour la France, sur chacune de nos deux communes, honorant le 106^{ème} anniversaire de l'armistice de la Première guerre mondiale.

Depuis la loi du 28 février 2012, la journée du 11 novembre est érigée en Journée nationale d'hommage à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit.

Les cérémonies ont rassemblé, aux côtés des anciens combattants, les maires et leurs conseils municipaux, conseils municipaux jeunes, pompiers de Basse-Tarentaise, élèves des écoles guidés par leurs enseignants, ensemble instrumental l'Écho de Sécheron, familles et population venues en nombre.

De part et d'autre, les cérémonies ont été rehaussées par la présence, les prises de parole et la Marseillaise fièrement exécutées par les enfants des écoles.



ACCA « LA SAINT HUBERT » DE CEVINS

En 2024, tout le Conseil d'Administration (CA) a dû être renouvelé conformément aux Statuts.

Un tout nouveau CA a été élu, au sein duquel chaque équipe de chasse a eu l'opportunité d'être représentée.

Un nouveau bureau a été mis en place.

Les défis à relever par la nouvelle équipe sont importants, notamment du fait de l'impact de la prédation des loups, très fortement implantés sur le territoire de la commune. La volonté du nouveau CA est de construire et mettre en place une organisation, dans le cadre réglementaire, respectueuse des attentes du plus grand nombre de ses membres.

La saison 2024 a vu les effectifs chevreuils, chamois, cerfs et sangliers fortement diminuer sous la pression du loup. La biodiversité s'en trouve, de fait, véritablement menacée. La pression sur le pastoralisme et notamment les troupeaux en estive devient préoccupante.

Sur la base du volontariat, quelques chasseurs ont continué à se retrouver les manches, pour essayer de maintenir en état quelques chemins et pistes qui souffrent, malgré tout, de plus en plus d'un manque d'entretien.

Les événements climatiques de plus en plus violents et répétés mettent en souffrance notre nature, comme en témoignent les très grandes quantités d'arbres brisés et déracinés fin novembre, ainsi que les crues répétées. La montagne et les forêts Cevinoises sont magnifiques, il serait dommage qu'elles ne soient plus accessibles.

Cette toute fin d'année 2024 a été marquée par un événement : nous avons eu le plaisir de fêter les 90 ans d'Henri COMBET-CURT, le doyen des chasseurs Cevinois !

2025 devrait permettre à notre association, grâce à une concertation élargie, de renforcer et consolider son organisation, au service notamment de la sécurisation de notre pratique.

Les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des chasseurs souhaitent aux Cevinoises et Cevinois, une très bonne, heureuse et prospère année 2025 !

Le Président, Patrice BERGUERAND



GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE CEVINS

C'est avec un bien triste début d'article que nous ouvrons cette page.

*En ce mois de juin de l'année disparaissait notre ami **Paul Bouvier**, co-gérant du GFV.*

Paul était très investi dans le vignoble ; ce lieu était devenu sa seconde passion. Paul avait intégré rapidement le groupe de travail dès les premières idées de redémarrage (1997) du vignoble avec Denis Perroux (ancien maire). Il avait ensuite suspendu son implication dans le vignoble lors de la mise en place des gérants et du comité de gérance en 2000. Il reviendra ensuite me seconder avec Sylvie en 2010.

Il parcourait souvent le vignoble, principalement le dimanche avec son épouse et ses chiens. Toujours en souci pour le bon fonctionnement et l'amélioration du site.

Dans les assemblées générales, il gérait formidablement bien la plus grosse partie des requêtes et avait toujours la réponse adaptée aux questions des sociétaires. Sur le terrain, il prenait toujours le rôle de leader, tout en effectuant les mêmes tâches que tous les sociétaires présents.

Il s'occupait aussi des divers dossiers plus complexes avec Denis Perroux et la mairie, pour toujours faire progresser le vignoble et aussi le projeter dans l'avenir avec le plan pluriannuel.

Le groupement foncier viticole lui doit beaucoup ; il représentait le vignoble en maintes circonstances et ses explications étaient appréciées. Les membres du bureau, associés avec le comité de gérance, espèrent bien se montrer à la hauteur de la tâche qui est maintenant devenue nôtre.

Quelle que soit l'étoile qu'il chevauche, où qu'il soit, il aura toujours un regard bienveillant sur l'équipe, et nous nous poserons la question :

« Comment Paul aurait fait ? »



Le 18 mai 2024 a eu lieu la corvée de printemps ; certains ont procédé à quelques débroussaillages autour du vieux château, pendant que d'autres nettoyaient les renvois d'eau sur toutes les pistes et qu'un troisième groupe s'occupait de la démolition d'un ancien Sarto tout en bois qui menaçait de s'effondrer. La journée s'est terminée par le traditionnel casse-croûte avec la bonne convivialité qui va avec !

Je me permets de souligner que cette journée n'est pas réservée uniquement aux sociétaires, mais à toutes personnes désireuses de se joindre à l'équipe.



Que tous les participants soient vivement remerciés.

Concernant l'exploitation viticole, jusqu'à 2024 nous avons toujours eu la chance de passer à côté ou d'être peu impactés par les épisodes de gels printaniers, d'orages, de grêles ou de mildiou (maladie causée par des champignons).

Or, au printemps 2024, le démarrage précoce de la végétation suivi de gelées ont eu raison des bourgeons naissants.

De ce fait, 80% de l'ensemble du vignoble a été impacté par le gel printanier, ce qui nous donne une année avec une vendange très faible, bien en dessous du rapport moyen.





PLAN PLURIANNUEL :

Ce plan, toujours d'actualité, permettra d'assurer une couverture financière annuelle. Merci au président de région et à la sénatrice qui nous apportent leur soutien mais aussi à notre ancien maire et à la municipalité.

Pour avancer dans ce projet, il a fallu nous restructurer entre le comité de gérance, les gérants, mais aussi impliquer les représentants de la commune. Des groupes de travail se sont mis en place et ont commencé leurs tâches afin de permettre le lancement du plan pluriannuel dès l'an prochain. Cela nous permettra d'avoir une vision plus précise du vignoble et ainsi parer au plus urgent, sachant que nous pourrions inclure les murs, les Sartos, l'entretien des talus, l'abattage d'arbres, le document notarial, etc.

Pour conclure, la nature reprend toujours et rapidement ses droits. L'entretien du coteau est une priorité annuelle qu'il faut impérativement mettre en œuvre si on veut maintenir une belle image de notre commune et ne pas être dépassé. Merci à tous les acteurs et amis du vignoble pour leur implication tout au long de l'année.

En l'occurrence, la mairie a mandaté l'entreprise PIVIER maçonnerie pour reconstruire deux murs en pierre sèches.

Cette réfection a été réalisée en fin d'année 2024. Pour cet investissement, les subventions suivantes seront perçues par la commune dans le courant de l'année 2025 :



• **4 300 €** seront versés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;



• **3 112 €** seront versés par le Département de la Savoie.

Le groupement foncier viticole, avec le comité de gérance, vous souhaite une bonne année 2025.

Bernard PIVIER.

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

L'année 2024 se termine.

Nous avons continué d'œuvrer pour l'entretien de la zone AFP, notamment les captages d'eau et les ruisseaux du Villard, du Bourgeois et de la Ville. À cette fin, une corvée a eu lieu le 27 avril 2024, lors de laquelle 31 personnes ont réalisé 120 heures de travail sur le périmètre.

Pour 2025, les dates retenues sont le 12 avril 2025, ou le 26 avril en cas de météo défavorable.

Rendez-vous à 7h au hameau de La Ville. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour nous renforcer. Comme à l'accoutumée, un casse-croûte convivial sera offert par le Maire à la fin de la matinée. L'association le remercie par avance.

Au niveau des projets futurs, l'association voudrait clôturer les citernes d'eau, sous condition que la mairie fasse l'acquisition des parcelles concernées.

De même, certains captages auraient besoin d'être réhaussés avec le soutien de la municipalité pour l'achat des matériaux.

Le bureau de l'AFP remercie toutes les personnes qui soutiennent l'association, notamment pour les corvées, ainsi que la municipalité.

Le président de l'AFP, Eric RIGOTTI

L'AFP souhaite les vœux de santé et bonheur à tous les habitants de Cevins pour 2025 !



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Cette année encore, les nombreuses actions mises en place par l'association ont permis aux enfants de pouvoir profiter de nombreuses activités et sorties pédagogiques tout au long de l'année (la piscine, le ski, le patin, le cinéma, les intervenants au sein de l'école, ...)

En fin d'année 2024, nous vous avons déjà proposé plusieurs ventes (pain, boules de Noël, agrumes) et nous vous remercions d'avoir participé ; cela nous encourage dans nos actions.

Le 20 décembre, nous avons organisé une descente aux flambeaux avec l'école, jusqu'à la salle des fêtes communale, où le maire et ses adjoints et conseillers municipaux nous ont offert le chocolat chaud et le vin chaud.

Nous commencerons l'année 2025 avec un concours de belote (le samedi 25 Janvier) ; nous continuerons avec une autre vente de pain au mois de Mai et finirons l'année scolaire avec la kermesse.



L'association vous souhaite une bonne année 2025 !

L'ÉCHO DE SÉCHERON

L'année 2024 vient de se clôturer mais elle fût riche en activité pour l'Echo de Sécheron, malgré un effectif limité mais toujours motivé.

Au planning, nous avons eu une répétition printanière organisée à Cevins en compagnie de la clique de la Combe D'Ire de Doussard et de la clique des Dents de Lanfont de Menton Saint Bernard. Une répétition retour a eu lieu à Doussard dans l'automne. À chaque fois des moments conviviaux et pour lesquels la population était toujours ravie de nous écouter.

L'organisation à l'automne de notre premier Thé Dansant, bien accueilli par tous les danseurs de Cevins et d'ailleurs. Encore un bel après-midi animé par Eric Collomb accompagné de Thierry. Enfin, les deux surprises de la fin d'année : le don d'instruments de la commune voisine que l'on remercie et l'achat de Softshell afin de rajeunir les tenues de la batterie fanfare.

En résumé, une belle année 2024, avec un calendrier de répétitions bien tenu par l'ensemble des musiciens ; avec comme point d'orgue, nos prestations lors des différentes cérémonies du souvenir sur les communes de St Oyen, La Léchère, Feissons sur Isère et bien-sûr Cevins.



L'ensemble des musiciens de l'Echo de Sécheron vous présente
ses meilleurs vœux pour 2025
et espère continuer sur la même dynamique que 2024.

Alors, en lisant ce petit texte, si toi aussi tu aimes la convivialité, que tu as de la motivation pour t'initier à la pratique d'instrument à vent à son naturel, n'hésite pas et prend contact avec nous

David PIVIER,
chef de musique
06 69 54 95 29

Manu MARQUES,
président
06 73 19 02 02

FRELONS ASIATIQUES

FRELON ASIATIQUE ET SIGNALEMENT DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur notre territoire. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

En 2024, le frelon asiatique s'est développé de façon exponentielle, avec plus de 10 000 nids en région Auvergne Rhône-Alpes.

À Cevins, plusieurs nids ont été détruits durant l'année.

Heureusement, en hiver, avec l'arrivée du froid, les nids sont désertés rapidement et l'activité des frelons diminue largement.

NID PRIMAIRE

- Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)
- Début printemps
- Petite taille (taille d'un melon au maximum)
- Orifice basal

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

- Début d'été
- Cime des arbres, à proximité du nid primaire
- Orifice de sortie petit et latéral
- Sphérique à piriforme
- Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires :** visibles dès les beaux jours, au printemps ;
- **Les nids secondaires :** visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

COMMENT SIGNALER UN NID ?
Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

NID PRIMAIRE **NID SECONDAIRE**

FRELON ASIATIQUE

GDS Auvergne Rhône-Alpes

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNALEZ SA PRÉSENCE !**

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?

Vespa velutina

Tête noire et visage orange

Thorax noir

Extrémité des pattes jaunes

Abdomen noir avec une large bande orangée

Vespa crabo

Tête rousse et visage jaune

Thorax noir et roux

Abdomen jaune avec des dessins noirs

Pattes rouges

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

PLAN DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE REGIONAL

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS*, vise à **repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices** (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Il est donc essentiel de signaler les nids !

* FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

ACTIVITÉ PASTORALE



L'Estive a débuté le 7 juillet 2024 avec l'arrivée d'environ 600 brebis.

Après une demi-journée en camion semi-remorque, les bêtes arrivent à Cevins où de l'herbe fraîche les attend dans l'espace partagé. Quelques accompagnateurs sont dans les starting-blocks pour les guider dans la montée en altitude (aux Râches, à Bénétant).

Les moutons y resteront un bon mois environ car de nouvelles réglementations pour la protection de la faune et de l'environnement sont entrées en vigueur suite au classement de la zone protégée.

Des dates de pâturage en altitude doivent donc être respectées au mieux.

Pour en revenir à nos moutons, une deuxième transhumance s'est déroulée en août en direction du Chizerut, via les Cornaches.

Le 4 août, toutes les brebis repartent donc, toujours accompagnées du technicien (berger) Lucas. C'est pour un mois et demi que tout ce petit monde profitera de la montagne.

Mais la montagne est rude et certaines ne redescendront pas (attaque de loups, trop jeunes ou trop vieilles, malades, blessées ou trop faibles).

L'estive au Chizerut se passera bien quand même car le technicien veille au grain.

La démontagnée (descente des alpages) se fera dans le même ordre, en sens inverse ! Cela permet d'entretenir un peu tous ces pâturages et de freiner un tantinet la montée des arcosses dû au réchauffement climatique.

L'estive 2024 prendra fin le 21 septembre avec le bon sentiment du devoir accompli.



Je voudrais profiter de ce bulletin municipal pour vous rappeler la conduite à tenir lorsque vous rencontrez les chiens de protection des moutons, qui sont principalement des Patous (berger des Pyrénées). Il y a également d'autres races (berger d'Anatolie par exemple).

Leur présence est nécessaire pour protéger les troupeaux contre les loups, les lynx, ou les chiens errants. Si un chien de protection n'a pas un minimum d'agressivité, on peut se poser la question « comment se comportera-t-il face aux loups ? », car c'est la principale raison de sa présence.

LA FAÇON DONT NOUS NOUS COMPORIONS EST DÉCISIVE POUR LE CHIEN DE TROUPEAU.

Par ailleurs, les services pastoraux d'Auvergne-Rhône-Alpes ont mis en place une enquête en ligne intitulée « **Mon expérience avec les chiens de protection** ».

Ce questionnaire a pour objectif de recenser les expériences de rencontres avec des chiens de protection afin de travailler à l'amélioration de la cohabitation entre les usagers de la montagne. Vous pouvez faire un retour d'expérience via le lien suivant : <https://urlz.fr/9Seq>

Si vous êtes à pied, ce qu'il faut faire :

- **arrêtez-vous** le temps qu'il vous identifie ; posez vos bâtons de marche ;
- **parlez-lui** sans crier et sans le regarder dans les yeux ; restez calme malgré son comportement et son apparence (ce qui n'est pas facile, surtout en famille) ;
- **repartez doucement** tout en gardant un œil sur lui (un chien, quel qu'il soit, reste un chien).

ATTENTION : ne le caressez pas et ne brandissez jamais de bâton, c'est un signe de menace pour lui et il serait susceptible d'attaquer.



Si vous êtes en vélo :

arrêtez-vous et descendez calmement du vélo, sans geste brusque ; repartez doucement en lui parlant et en tenant le vélo entre vous et le chien.

Le mieux, si c'est possible :

Faites un large détour, surtout si votre chien de compagnie vous accompagne dans votre périple. Votre chien doit être tenu en laisse.

Vous trouverez ces mêmes indications sur les panneaux verts au départ de certaines randonnées ou aux aires de parking prévues.

ATTENTION ICI Zone de troupeaux et de chiens de protection: adoptez les bons comportements !

LE CHIEN DE PROTECTION

TRAVAILLE EN AUTONOMIE POUR PROTÉGER LES TROUPEAUX CONTRE LES PRÉDATEURS.

ABOIE, COURT ET S'INTERPOSE POUR ÉLOIGNER LES INTRUS, C'EST NORMAL.

Pour leur sécurité et la vôtre, les chiens de compagnie ou de chasse sont fortement déconseillés à proximité des troupeaux.

→ DANS UNE ZONE DE TROUPEAUX ET DE CHIENS DE PROTECTION

Contournez largement le troupeau, sans vous mettre en danger.

Marchez doucement. Descendez de vélo.

Restez groupés. Parlez distinctement, sans crier, pour vous signaler.

Respectez les clôtures. Refermez les portillons après votre passage.

Tenez toujours votre chien en laisse.

→ EN CAS DE RENCONTRE AVEC LE CHIEN

Ne caressez pas et ne nourrissez pas les chiens.

Arrêtez-vous : les chiens vont sentir vous sentir pour vous identifier. Ne forcez pas le passage.

Ne fixez pas et ne tournez pas le dos aux chiens. Ne les fixez pas dans les yeux.

Tenez un objet entre les chiens et vous (sac, vélo, veste...). Évitez les gestes brusques et ne les menacez pas.

En cas de conflit, lâchez le laisse. Ne vous interposez pas et ne prenez pas votre chien dans les bras.

Une fois que les chiens se calment ou s'éloignent, reprenez votre chemin en marchant et en gardant vos distances.

Ensemble, respectons le travail des éleveurs et des bergers, en adoptant ces bons réflexes pour la sécurité de tous et la tranquillité des animaux.

PLUS D'INFOS
+ English

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

CEVINS Bulletin municipal de la commune 2025 #23

JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BASSE TARENTAISE



SECTION JEUNE SAPEUR-POMPIER.

Les JSP1 de Saint-Paul ont intégré le monde des sapeurs-pompiers de Savoie !

Nous sommes fiers de partager avec vous les nouvelles de nos élèves JSP1 qui ont participé à une journée d'intégration à l'état-major du SDIS73 avec tous les JSP1 de Savoie. Ils ont été accueillis chaleureusement par le directeur Département qui leur a remis l'écusson des JSP de Savoie, symbole de leur intégration dans le monde des Pompiers de la Savoie SDIS 73.

Voici quelques-uns des moments forts de cette journée enrichissante :

- Une conférence «Association Colosse aux pieds d'argile» qui a sensibilisé les JSP contre les violences sexuelles, le harcèlement et le bizutage
- Une présentation de l'environnement JSP / SDIS / UDSP qui leur a donné une vision plus large de leur rôle dans la sécurité civile
- Une visite du CTA qui leur a permis de découvrir les équipements utilisés par les sapeurs-pompiers pour traiter les appels 18 et 112
- Un après-midi de sport et de cohésion organisé par les formateurs JSP du collège de Saint-Paul !

Merci à tous les intervenants, aux JSP1 et aux formateurs JSP pour leur participation et leur engagement.

Vous êtes les ambassadeurs de notre école et nous sommes fiers de vous !



Nos jeunes sapeurs-pompiers brillent au cross départemental !

Nos JSP1 et 2 de la section de jeunes sapeurs-pompiers du collège ont pris part au cross départemental des Pompiers de la Savoie SDIS 73 à Les Menuires !

Malgré l'altitude de 1850m, ils ont montré de belles valeurs de cohésion, de solidarité et de goût de l'effort. Et le résultat est là ! Félicitations à Inès et Antoine qui ont terminé 2ème et 3ème de leur catégorie ! **Nous sommes fiers de vous !**

Cette expérience a permis à nos élèves de développer leur esprit d'équipe et leur capacité à relever des défis. Nous sommes convaincus que ces valeurs seront essentielles pour leur réussite future.

Merci au JSP1 Jimmy pour les belles photos



UNE SECTION CADETS DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Une cérémonie spéciale a eu lieu au sein de notre collège. Devant nos élèves de la section JSP (4ème et 3ème), les familles et les collégiens, nous avons célébré un moment important pour nos jeunes cadets.

Les Cadets 1 (6ème) ont reçu l'attestation de la formation aux Gestes qui sauvent, tandis que les Cadets 2 (5ème) se sont vus remettre le diplôme du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Chaque récipiendaire a également reçu un badge symbolique, qu'ils portent désormais avec fierté sur leur casquette pendant les heures de formation.

Nous sommes fiers de nos élèves et de leur engagement à apprendre des compétences vitales qui font d'eux de véritables acteurs de la sécurité et du secours. **Félicitations à tous nos cadets pour leur réussite et leur dévouement !**



Retour sur une aventure exceptionnelle pour nos Cadets de la Sécurité Civile niveau 2 ! Durant l'hiver 2023-2024, nos élèves de 5ème ont pris la direction de Courchevel pour un module spécial «Montagne hivernale».

Au programme : construction d'igloos de fortune, apprentissage de l'orientation en azimut, techniques de recherche de victimes en avalanche et bien d'autres compétences essentielles pour appréhender les risques de la montagne en hiver.

Nos cadets ont fait preuve d'un grand sérieux et d'une belle entraide, des valeurs au cœur de la Sécurité Civile. **Nous sommes fiers de leur engagement et de leur volonté d'apprendre à protéger les autres.** Un grand bravo à eux pour avoir validé ce module avec brio et un merci spécial aux formateurs pour leur enseignement précieux !

CONTACT :
Quentin ANCEAU
 Président de l'association
 JSP de Basse Tarentaise
 06.84.75.00.78
jspbassetarentaise@gmail.com
 En savoir plus sur notre section JSP :
<https://tinyurl.com/JSPdeStPaul>

GENFARMERIE PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES



CONSEILS UTILES DE PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

- 1** Développer la protection de votre habitation, renforcé les accès, installation d'une alarme
- 2** Photographier ou filmer vos objets de valeur, marquage, noter leur numéro, conserver les factures
- 3** Ne laisser pas les clés aux abords de votre domicile, n'utiliser pas de cachette classique (pailleçon, pots de fleurs...)
- 4** Ne mentionner pas vos nom et prénom sur le trousseau de clés
- 5** Pas d'indication mentionnant votre absence sur votre répondeur téléphonique
- 6** Faites relever votre courrier et faites vivre votre maison par le biais d'un proche de confiance
- 7** Fermer et verrouiller vos fenêtres et portes, même pour une absence de courte durée
- 8** En cas d'absence prolongée, prévenez un tiers (voisin ou proche) et la gendarmerie (opération TRANQUILLES VACANCES) de votre départ et signalez votre retour !
- 9** Ne laisser pas d'objet de valeur en évidence : les cambrioleurs cherchent toujours les bijoux dans la salle de bain
- 10** Ne laisser pas en évidence CB, chéquier ou portable dans l'entrée ou visible depuis l'extérieur
- 11** Vérifier l'identité de tout démarcheur (professionnel ou particulier) avant de le laisser pénétrer chez vous

Si malgré tout, vous êtes victime d'un cambriolage, prévenez immédiatement la gendarmerie de jour comme de nuit, et ne toucher à rien afin de ne pas détruire les traces ou indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

Brigade d'ALBERTVILLE	Brigade d'UGINE	Brigade de GRÉSY-sur-ISÈRE
70, av. des Chasseurs Alpains 73200 ALBERTVILLE Tél. 04 79 32 00 17	2, avenue de Serbie 73400 UGINE Tél. 04 79 37 30 17	594, rue de Longeraie 73460 GRÉSY-sur-ISÈRE Tél. 04 79 37 94 17



PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ

UN DISPOSITIF POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET CRÉER DU LIEN

« LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS »

VOS RÉFÉRENTS DE QUARTIERS :

- Bernard MILLIET**
399 rue de Batardin
Tél. 06 12 32 69 59
- Claude BAUDERLIQUE**
31 impasse Marie Guillot
Tél. 06 95 51 10 36
- Éric RIGOTTI**
Pour les hameaux
Tél. 06 77 53 37 83
- Franck RIGOTTI**
552 rue de la Roche
Tél. 06 50 69 50 08

- Mauricette BIBOLLET-RUCHE**
55 impasses des Tours
Tél. 07 60 07 41 32
- Patrice NAULIN**
297 rue de Luy de Four
Tél. 06 59 66 13 05
- Yannick ROZIER**
245 rue de la Roche
Tél. 06 15 89 78 25



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.
- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un œilleton et un entrebâilleur.

Fiche d'informations

En cas d'urgence composez le



pour contacter la Gendarmerie ou la Police

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112
 Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Mon médecin :
 Ma mairie :
 Le gardien d'immeuble :
 Mes voisins :

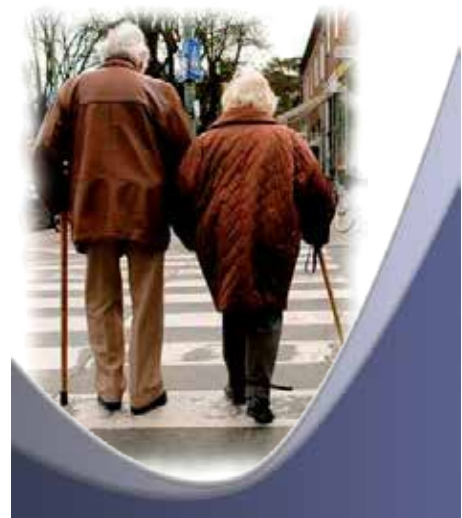
Carte de crédit perdue ou volée :
 0 892 705 705

Opposition chéquier :
 0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les seniors face aux risques de délinquance



Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

www.referentsurete.fr



Partenaire de votre sûreté



- Entrez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2026

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**



Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans.

L'INSEE l'organise et le contrôle ; les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

Du nombre d'habitants recensés découlent le nombre d'élus au conseil municipal, la participation de l'État au budget des communes, la détermination des équipements collectifs nécessaires et des besoins en logements, etc.

COMMENT SERA-T-IL EFFECTUÉ ?

Vous devrez répondre à des questionnaires remis par un « agent recenseur ». Vous serez prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant ou par l'agent lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

Nous vous conseillons de répondre par internet car c'est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présenteront chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site :

le-recensement-et-moi.fr

Sachez que l'INSEE est le **seul organisme** habilité à exploiter les questionnaires et ces derniers ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

À noter : la résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale.

Si un agent recenseur vous contacte néanmoins dans votre résidence secondaire, vous n'avez pas à remplir de questionnaire, l'agent ne relèvera que quelques informations.

Attention : le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

RECRUTEMENT D'AGENT RECENSEURS

En vue du prochain recensement qui se déroule au début de l'année 2026 (janvier-février), nous sommes à la recherche d'agents recenseurs. Cette activité fera l'objet d'une formation et d'une rémunération.

Vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie.

Les agents recenseurs doivent présenter les qualités suivantes :

- instruction suffisante ;
- moralité et neutralité ;
- qualités de contact avec les habitants ;
- conscience professionnelle ;
- ordre et méthode ;
- disponibilité et connaissance du territoire de la commune.

RECENSEMENT MILITAIRE OU CITOYEN

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant, en se présentant à la mairie de son domicile, muni de sa carte nationale d'identité, passeport ou tout au document justifiant de la nationalité française, et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement vous sera délivrée. Elle doit être soigneusement conservée car elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, et en cas de perte, les mairies ne délivrent pas de duplicata.

MAIRIE DE CEVINS

166, rue du 10 août 1944
73730 CEVINS

Tél. 04 79 38 20 28

Ce numéro permet également
de joindre l'école de Cevins

mairie.de.cevins@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h
- Mardi et jeudi de 13h30 à 18h

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Les demandes sont à déposer dans n'importe quelle commune détentrice du dispositif de recueil pour la délivrance des cartes d'identités biométriques.

Les plus proches de CEVINS sont les communes de ALBERTVILLE, UGINE et MOÛTIERS et sur rendez-vous.

La délivrance de la carte d'identité reste gratuite.

Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2009, les nouvelles dispositions précisent que le renouvellement de la carte nationale d'identité est soumis à un droit de **timbre de 25€** lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie (perte ou vol).

À partir du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des Cartes Nationales d'Identité « sécurisées » délivrées à des personnes majeures, passe de 10 à 15 ans.

Cette mesure est appliquée aux nouvelles CNI fabriquées à partir du 1^{er} janvier 2014, mais également aux CNI sécurisées délivrées à des personnes majeures en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, c'est-à-dire aux CNI sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

ÉTAT CIVIL ET DOCUMENT DIVERS

- **Les extraits d'acte** (naissance, mariage, décès) sont à retirer dans la commune d'origine.
- **Les fiches familiales et individuelles d'état civil sont supprimées.** Elles peuvent être remplacées par, soit une photocopie du livret de famille, une photocopie de la carte nationale d'identité ou un extrait d'acte de naissance.
- **Les photocopies certifiées conformes sont supprimées.** Elles n'ont plus à être exigées et la simple photocopie du document demandé est désormais suffisante.

PASSEPORT

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les tarifs de renouvellement des passeports s'élevaient à :

- **86€** pour une personne majeure.
- **42€** pour les mineurs (15 - 18 ans).
- **17€** pour les mineurs (- 15 ans).

Les demandes sont à déposer dans n'importe quelle commune détentrice du dispositif de recueil pour la délivrance des passeports biométriques. **Les plus proches de CEVINS sont les communes d'ALBERTVILLE, UGINE et MOÛTIERS.**

Il est impératif de prendre rendez-vous pour le traitement d'un dossier de demande de passeport.

SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

Tél : 04.79.37.14.34

En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture :

04.79.31.79.85 (eau potable)
06.73.85.94.00 (assainissement collectif)

OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

HORAIRE ÉTÉ

- Lundi au samedi de 8h à 12h30 et 13h30 à 18h
- Dimanche de 9h à 13h

HORAIRE HIVER

- Lundi au samedi de 9h à 12h30 et 14h à 17h
- Dimanche de 9h à 12h

COLLECTE DES DÉCHETS

Les conteneurs se situent :

- sur le parking de la salle des fêtes
- sur le parking face au restaurant « La fleur de sel »
- à l'entrée de la zone du VERNAY

RAPPEL : ne rien déposer au pied des conteneurs, cela favorise la reproduction des rats. Tout doit être mis dans les conteneurs ou déposé à la déchèterie.

INTERDICTION DE BRÛLER LES DÉCHETS VERTS

Il est interdit de brûler les végétaux à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin (herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épluchures de fruits et légumes). Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

DÉPÔTS SAUVAGES

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est illégal (papiers, mégots, gravats, encombrants, ... y compris dans les bois). Ces actes sont punis d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1 500 € (pour un particulier).

Afin de préserver notre environnement et de respecter le voisinage, il convient de déposer ses déchets dans les points de collecte prévus à cet effet.

DÉNEIGEMENT

Afin de faciliter le déneigement des voies publiques par les employés communaux, veuillez stationner votre véhicule sur votre propriété ou sur un parking public. Veuillez également faire preuve de civisme en dégageant les trottoirs devant votre propriété. De plus, la neige des accès privés ne doit pas être jetée sur la voirie.

Par ailleurs, pour préserver la sécurité des facteurs, il est demandé de positionner les boîtes aux lettres en bordure de voie publique et de déneiger leur accès.

DIVAGATION DES CHIENS

Il n'est pas autorisé de laisser vagabonder nos animaux domestiques et particulièrement les chiens : veiller à la mise en place d'un système garantissant le maintien de l'animal au sein du lieu privé, ne pas le laisser divaguer sur la voie publique, et en promenade, le tenir en laisse.

Est considéré en état de divagation tout chien n'étant plus sous la surveillance de son maître.

LES CHATS ERRANTS

Il convient de rappeler que l'article 120 du Règlement sanitaire départemental interdit de déposer de la nourriture pour les animaux errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours.

Toute infraction à ces dispositions est sanctionnée par une amende de 3^{ème} classe, à hauteur de 450 euros.

Tous les chats errants du quartier de Luy de Four ont été stérilisés (12 au total), avec l'aide logistique et financière d'une habitante de notre village, Orlane BOREL, que nous remercions vivement.

Nous invitons les propriétaires de chats à stériliser leurs animaux afin d'éviter une surpopulation féline. En effet, un seul couple de chats peut générer, en 4 ans, jusqu'à 20 736 individus !

Par ailleurs, nous avons déploré des empoisonnements de chats cette année. Nous rappelons qu'il s'agit d'actes punis de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende (article 522-1 du code pénal).

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. 04 79 44 53 60

La permanence de l'assistante du secteur se tient à **La BÂTHIE, le mardi après-midi.**

TAXI BARON

Tél. 06 89 02 31 56



B.M.G.
TERRASSEMENT - DEMOLITION - RESEAUX VRD

Tél. 06 24 17 28 16
contact@sasbmg.fr

Le Terminus - 73120 Le Praz Saint Bon



PLOMBIER-CHAUFFAGISTE

S.C.A.I. Tel 06 45 19 07 34
scai73260@gmail.com

CEVINS 73730

À nos aînés, vous souvenez-vous ? Qui est qui ?

Année ?



1965 - 1966





TA INFORMATIQUE

Solutions informatiques pour particuliers et professionnels

290 Av. des XVIème JO - 73200 ALBERTVILLE
www.ta-informatique.com - 04 79 32 01 92

EnergieClim

Climatisation • Chauffage • Plomberie

Ludovic MIBORD
06 63 41 17 98

www.energie-clim.com
Mail : energie@yahoo.fr

31, rue des Ecoles
73730 CEVINS

CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
BARDAGE



Neuf - Rénovation

Roland GAUDIN : 06 18 64 24 71
Saint-Thomas - 73540 ESSERTS-BLAY
Mail : traversierjp@laposte.net



Bar des amis
Cevins



550, rue de la Roche - 73730 CEVINS
Tél. 04 79 38 08 97



EIFFAGE
ROUTE

TOUS TRAVAUX D'ENROBÉS
VRD, PUBLICS ET PRIVÉS

Agence de Gilly-sur-Isère
227, rte des Peupliers
73205 ALBERTVILLE
Tél. 04 79 32 12 64

www.eiffageinfrastructures.com

SAVOIR FAIRE LA DIFFÉRENCE



AGENCE ROSSI

Géomètre-Expert
Urbanisme
Ingénierie VRD
Paysage

04 79 37 61 75
contact@agence-rossi.fr | www.agence-rossi.fr

50 rue Suarez | 73 200 Albertville
164 rue Emile Machel | 73 350 Bozel



BARON TAXI

T. +33 (0)6 89 02 31 56

Vous transporte à l'infini

TAXIS . TRANSPORTS . MINIBUS . TRANSFERTS GARES/AÉROPORTS

www.taxi-cevins-savoie.com



DISTRIBUTEUR
DE BOISSONS
DEPUIS 70 ANS

HD

Tél. 04 79 32 00 34
www.hybord-distribution.fr